

**DÉVOILEMENT DU RAPPORT DE VISION 2025
SUITE AU FORUM RÉGIONAL SUR
« L'ENJEU DE L'ÉNERGIE AU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN »**

Adresse de Marc-Urbain Proulx aux médias

Le 31 août 2007, ce fut un bon Forum / un excellent Forum

- Quantité de participants / amphithéâtre était plein à l'ouverture et à la fermeture
- Qualité des participants / experts bien préparés
- Proposition de projets d'action
- Proposition de stratégies
- Proposition de faits, de données
- Proposition de partenariats
- Proposition d'idées novatrices

L'énergie représente un champ régional FERTILE d'activités et d'actions.

Plusieurs filières énergétiques régionales sont en pleine émergence

- Efficacité énergétique
- Petites centrales hydroélectriques
- Biomasse
- Éolien
- Gaz naturel
- Le pétrole, notamment avec la desserte nordique
- Éventuellement, le solaire,
- Éventuellement le géothermique....

Le marché est au rendez-vous :

- Demande nord-américaine et mondiale en croissance soutenue ;
- Offre limitée dans un contexte de rareté de + en + affirmée
- Prix à la hausse
- Rupture de stock anticipée, déjà perceptible pour l'industrie énergivore
- Nécessité d'énergie VERTE

Le Saguenay—Lac-Saint-Jean est relativement bien doté

- Bassins hydrographiques ;
- Gisements éoliens ;
- Potentiel imposant de biomasse ;
- Potentiel important de gains d'efficacité ;
- Accès aux bassins et gisements du Nord
- Capacité d'attraction d'activités économiques : ports, routes, main d'œuvre, équipements de santé, d'éducation, loisirs, etc.

Il s'agit d'une véritable « région - carrefour de l'énergie »

- Faut pas le dire trop fort ;
- Faut pas crier au « sauvetage de l'économie régionale »
- Mais, il faut agir rapidement..... pour exploiter cette position avantageuse

Se dégagent déjà plusieurs activités économiques spécifiques à ce champ :

- Fabrication d'équipements spécialisés ;
- Installation des équipements de production et de transport ;
- Exploitation des gisements et bassins de ressources avec rentes ;
- Formation professionnelle d'experts et de main d'œuvre spécialisée ;
- Financement des initiatives par des analyses spécialisées de la faisabilité ;
- R&D (recherche - développement) dans des niches spécifiques telles que les technologies appropriées, le givre, la prévision des vents, les pièces en aluminium (pâles, structures....), mesure des impacts environnementaux, sociaux, économiques, veille de réalité des marchés, etc.
- Desserte de services spécialisés connexes (architecture, ingénierie, comptabilité, arpentage, droit, aménagement, etc) ;

Au Saguenay—Lac-Saint-Jean, l'énergie possède clairement le potentiel de devenir un véritable « créneau de spécialisation » à soutenir, à supporter dans sa structuration.

Organisations déjà actives ou très actives dans le créneau telles que :

- Je vais en oublier
- Agrinova ;
- Val Éo ;
- Négawatts ;
- STAS ;
- le CIDEL ;
- Le GRIEC de l'UQAC
- Hydro Innu ;
- le GREB ;
- le Conseil régional de l'environnement et du développement durable ;
- Énergie Grande-Anse
- le Centre québécois de développement durable ;
- les Conseils municipaux dont Saguenay, Mashteuiatsh, Oujé-Bougoumou et Essipit ;
- des firmes comme Cegertec ;
- Cain, Lamarre, Casgrain et Wells ;
- Cegerco ;
- Génivar ;
- Hydro-Québec, bien sûr
- Énergie électrique Alcan, bien sûr
- Saguenay électrique, certaines industries
- Plusieurs équipementiers
- Etc.
- des petites cellules de R&D ;
- ainsi que de nombreux experts dans des organisations ici et là ;.

Les acteurs ont certes des problèmes (technologiques, coûts, faisabilité sociale, etc)

Mais ils ont aussi des solutions.

Ils réclament un Cadre d'action gouvernemental pour donner du sens et direction à l'anarchie actuelle.

Les acteurs réclament aussi un plan régional.

Quatre défis, quatre principales actions régionales à piloter en ce sens :

- Le cumul des savoir-faire dans les différentes filières énergétiques en mettant à contribution les firmes du secteur privé, les Cegep, les commissions scolaires, les centres de formation professionnelle, l'université ainsi que les groupes de recherche concernés. L'objectif de ce cumul concerne bien sûr l'apprentissage collectif dans ce domaine, la fertilisation de savoir-faire nouveaux et la production de synergies techniques et technologiques.
- Le cumul de capitaux afin de se doter en région d'un levier financier pour lancer, appuyer et soutenir des projets de production d'énergie. À cet effet, la bonne idée serait de se doter d'une Société intermunicipale de l'énergie et de sa valorisation, puisque les municipalités possèdent *de facto* des moyens financiers autonomes, un pouvoir réglementaire et la responsabilité explicite à l'égard de l'aménagement du territoire.
- La conception de projets d'actions en soutenant l'analyse de la faisabilité multicritères. Cette conception s'effectue largement, en principe, en animant des interfaces entre diverses expertises idoines, les promoteurs, les investisseurs, les autorités publiques, dans un esprit de créativité.
- La mise en œuvre d'un groupe universitaire de recherche, de réflexion et d'études sur des sujets pertinents pour le champ régional de l'énergie (technologie, économique, impacts sociaux...), notamment « l'intégration innovatrice des opérations forestières en fonction de l'exploitation rentable de la biomasse ».

Le plan régional de l'énergie devrait contenir :

1. Une vision globale du champ : établissement des buts et objectifs généraux ; portrait complet de la situation du territoire et de l'environnement général (tendances, technologie, marché, contexte social...) ; inventaire des options et analyse de leur faisabilité en fonction des diverses conséquences ;
2. Un cadre stratégique pour fixer les cibles, les objectifs opérationnels, les orientations prioritaires, les mesures incitatives et coercitives retenues, notamment l'appropriation collective du créneau régional ;
3. Le montage de la faisabilité multicritère d'actions structurantes, de solutions envisagées, d'interventions ciblées, de revendications possibles, sur une base comparative, afin d'alimenter la rationalité dans la prise de décisions ;
4. La mise en interaction des partenaires : promoteurs ; investisseurs ; partenaires ; équipementiers ; R&D ; fournisseurs ; Alcan ; Hydro Québec ; gouvernements supérieurs ; instances locales, MRC et régionales ; etc.

Pour soutenir les acteurs et actions, pour relever les 4 défis et pour opérer la planification régionale, le rapport Vision 2025 propose six options d'arrangements institutionnels, sans exclusivité :

1. L'option d'une Commission régionale des ressources naturelles attachée à la CRÉ, dotée d'une mission distincte et de moyens spécifiques en regard du champ de l'énergie dont il faut concerter les divers intérêts corporatistes ;
2. L'option de la mise en place d'une Société intermunicipale de l'énergie totalement autonome des gouvernements supérieurs et du secteur privé, ayant pour mandat de favoriser le double cumul du capital financier et de l'expertise technique dans ce champ régional à s'approprier collectivement ;
3. L'option du soutien systématique au réseautage intra et inter filière dans le vaste champ régional de l'énergie, en s'inspirant des pratiques récentes au Québec et ailleurs et en se collant étroitement à la situation institutionnelle très actuelle des acteurs (réseaux, petits événements, catalyseurs...) ;
4. L'option de la responsabilisation des Conseils MRC pour des services spécialisés de soutien au champ de l'énergie dans le sens de son inclusion explicite dans les schémas d'aménagement, dans les plans des CLD et SADC ainsi que dans les stratégies (CLE, agriculture, transport, tourisme, commerce...) élaborées à cette échelle territoriale MRC ;
5. L'option de la mise en place d'un Conseil régional Saguenay--Lac-Saint-Jean spécifique pour l'énergie, doté d'une représentation appropriée du milieu, d'une mission explicite et de moyens adéquats pour soutenir l'émergence d'actions structurantes dans ce champ peu occupé du développement ;
6. L'option de la responsabilisation d'un regroupement régional déjà à l'œuvre au Saguenay—Lac-Saint-Jean, pour la mission explicite à propos du soutien régional à la structuration des filières dans le champ de l'énergie ;

A priori, il nous semble qu'un mélange judicieux d'éléments associés à plusieurs de ces options pourrait probablement s'avérer la solution optimale pour le Saguenay—Lac-Saint-Jean.

En réalité, le champ régional de l'énergie nécessite des innovations institutionnelles adéquates en respect des divers intervenants et acteurs et en fonction de la finalité de l'appropriation collective de ce domaine stratégique.